



## **Annexe 1**

### **Au règlement SwissSkills pour le métier de carreleur**

### **Championnat des métiers**

#### **Explication de la taxation des objets**

#### **Organisation**

ASC  
**Association Suisse du Carrelage**  
Keramikweg 3  
6252 Dagmersellen

FeRC  
**Fédération Romande  
du Carrelage - FeRC**  
1042 Assens

**1<sup>er</sup> novembre 2021**



## PREAMBULE

La taxation des objets réalisés par les candidats (évaluation et attribution des points) est semblable au système utilisé lors des concours internationaux. Ce système diffère d'une taxation traditionnellement utilisée lors d'examen de fin d'apprentissage.

Pour le concours, les critères d'aspects visuels ne représentent qu'une faible partie des points à disposition. L'accent est, de ce fait mis principalement sur des critères mesurables.

## SYSTÈME DE TAXATION

La taxation est réalisée sur huit critères différents, répartis en deux domaines.

CRITÈRES SUBJECTIFS	CRITÈRES OBJECTIFS
Impression générale – Coupes	Niveau – Aplomb – Equerre – Alignement – Dimensions – Travail accompli
JUGEMENT	MESURES

Les critères subjectifs sont appelés « Jugement » et les critères objectifs « Mesures ».

### Critères subjectifs « Jugement »

Les critères **Impression générale** et **Coupes** sont évalués par les experts sur un maximum de 3 points :

- 0 = Insuffisant / pas réalisé
- 1 = Suffisant
- 2 = Bien
- 3 = Très bien

L'impression générale est évaluée en une fois pour l'ensemble de l'objet, à savoir les murs et le sol. L'évaluation des coupes, quant à elle, est séparée par paroi et par sol.

### Critères objectifs « Mesures »

Les positions de contrôle sont définies avant le concours par le chef expert et sont identiques pour tous les candidats.

Les critères **Aplomb**, **Niveau**, **Equerre**, **Alignement** et **Dimensions** sont taxés sur des mesures effectives. Les experts n'attribuent pas de point, mais indiquent la mesure ou la différence en mm mesurée sur l'objet.

- Chaque variation de 1 mm = 25% de déduction du total de point de la position de contrôle.

Pour le dernier critère **Travail accompli**, les experts contrôlent que le travail effectué corresponde bien aux plans (exécution complète et dans les bonnes couleurs).

- Evaluation en une seule position, résultat = « réussi » ou « non réussi »

## PONDÉRATION DES POINTS

Les résultats sont enregistrés dans le système de calculation.

Celui-ci calcule le nombre de points résultant pour chaque position et le total obtenu par le candidat.